



2
Jours

Les risques juridiques du Comité Social et Economique

dans RESSOURCES HUMAINES - REPRESENTANTS DU PERSONNEL / Réf : JUR-ELUS-15

Objectifs de la formation

- Décrire les missions et le rôle du CSE
- Identifier ses obligations
- Gérer et préparer le contrôle URSSAF

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Décrire l'environnement juridique du CSE

- Sanctions encourues par le CSE
- Mise en cause des élus
- Les sanctions

2. Identifier les attributions économiques et financières

- Le règlement intérieur
- Les réunions
- Gestion et utilisation des moyens financiers et matériels

Jour 1 - Après-midi

3. Examiner la responsabilité employeur / employé



- Le partage des responsabilités entre CSE et ses membres
- Alcoolisme, tabagisme passif, toxicomanie, stress et dépression des salariés ?
- Harcèlement moral
- Renforcement de la lutte contre les discriminations
- Nouvelles technologies et libertés individuelles des salariés

Jour 2 - Matin

4. Définir le rôle des URSSAF

- Que contrôlent-elles ? Qui contrôlent-elles ?
- Le rôle des URSSAF vis-à-vis du CSE
- Le déclenchement du contrôle

5. Identifier les obligations vis-à-vis de l'URSSAF

- Quelles sont les déclarations obligatoires ?
- Comment embaucher un intermittent du spectacle pour animer l'arbre de Noël ?

Jour 2 - Après-midi

6. Préparer un contrôle URSSAF

- Qui est contrôlé : le CSE ou l'entreprise ?
- Les pouvoirs de l'inspecteur URSSAF
- Les documents que le CSE doit fournir
- Que fait l'URSSAF en cas de non-paiement des charges ?
- Le CSE peut-il se faire assister ? Par qui ?

7. Examiner les conséquences du contrôle (le redressement)

- Qui doit payer ? L'employeur ou le CSE ?
- L'employeur peut-il se retourner contre le comité ?
- Quelle responsabilité peut être engagée ?
- Que peut faire le CSE à la suite d'un redressement : paiement, contestation, discussions, inaction, impossibilité de paiement ?



Pré-requis

Maîtriser les bases du droit social

Public cible

Secrétaire et trésorier du comité social et d'entreprise, membre du comité social et d'entreprise, directeur administratif et financier du comité social et d'entreprise

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

